

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 FÉVRIER 2021

Ce procès verbal sera proposé à l'adoption lors de la séance du prochain Conseil Municipal.

SEANCE ORDINAIRE DU 04 FÉVRIER 2021

Membres du Conseil : 19 L'an deux mille vingt et un, le quatre février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SALLES SUR MER, dûment convoqué, s'est réuni sans la présence du public du fait du couvre-feu à 18h, à la Mairie, sous la présidence de Madame Chantal SUBRA, Maire.

Présents : 16

Pouvoirs : 0

Votants : 16

Date de Convocation : 29/01/2021

Présents : Mmes Marie-Annick GUIMARD, Nicole HUET, Patricia LEPINE, Béatrice PEREIRA, Josette RAIMON, Laury-Anne RAULT, Arlette ROY, Chantal SUBRA.
MM. Nicolas COSTE, Eric DRAPEAU, François JOUANNAULT, Dominique MOREL, Jean-James PERLADE, Patrick RAMOS, Eric THICKETT, Gérard VILATTE.

Absents excusés : Mme Andrée JOUSSEAUME

Absents : Mme Anne-Laure BABAULT et M. Roger BAZIER

Secrétaire de séance : Mme Laury-Anne RAULT

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 18h00.

Laury-Anne Rault est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Boué, correspondant du journal Sud-Ouest, est présent.

◆ ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 07/01/2021.

Monsieur Vilatte, dans un objectif de transparence et de clarté, notamment lorsque le public ne peut être présent, demande à Madame le Maire comment sont rédigés les procès-verbaux.

Madame le Maire précise que le procès-verbal est rédigé sur la base des notes prises lors des conseils par Madame Laury-Anne Rault, secrétaire de séance et de Madame Laure Buisson, Directrice Générale des Services. Le rapport qui est établi n'est pas exhaustif mais résume la situation et les interrogations de chacun. Elle précise qu'il est d'ailleurs soumis à l'approbation du Conseil Municipal à la séance suivante de sa tenue. A compter du prochain Conseil Municipal, les séances seront désormais enregistrées afin de faciliter le travail de rédaction même si celui-ci est déjà réalisé avec beaucoup de célérité. Elle rappelle que s'il y a une précision à faire sur un procès-verbal, il est possible de la soulever lors du Conseil.

Monsieur Vilatte n'a pas de récrimination particulière à faire concernant l'adoption du procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance du 07/01/2021 est adopté à la majorité avec 12 voix pour, 3 voix contre de Mesdames Guimard et Raimon et Monsieur Ramos, et 1 abstention de Monsieur Perlade.

Monsieur Ramos rappelle qu'avant il n'y avait pas de procès-verbal. Il est tout à fait favorable à l'enregistrement des séances. Il souhaite revenir sur la déclaration de Monsieur Morel lors du dernier Conseil Municipal s'agissant de l'étude demandée à la CCI. Il souhaite savoir si Monsieur Morel a bien contacté le syndicat de la boulangerie car il a personnellement appelé ce syndicat et ceux-ci se souviennent d'avoir eu un échange avec lui mais pas avec Monsieur Morel contrairement à ses dires.

Monsieur Morel lui confirme avoir contacté le syndicat de la boulangerie juste après les élections, au début de leur mandat. Il demande à Monsieur Ramos de le croire de la même manière qu'il ne remet pas en question son appel au syndicat de la boulangerie.

Monsieur Ramos n'est pas d'accord sur le lieu d'exercice de la future boulangerie. Il souhaite que ses propos soient rapportés et non déformés.

Monsieur Thickett rappelle que le procès-verbal d'un Conseil Municipal rapporte uniquement les propos qui ont été tenus et non leur véracité.

Madame le Maire clôt le débat en précisant que le procès-verbal de la séance précédente a été adopté et que ce qui a été dit a été rapporté.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises au titre des délégations qu'elle a reçues du Conseil Municipal.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ((L2122-22 CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES))

- Fourniture de commandes électro-proportionnelles pour le tracteur par la société MMI MOTOCULTURE pour un montant de 3.398,40€ HT, 4.078,08€ TTC.
- Distribution d'un flyer pour le marché dans 3 Communes voisines par la société LA POSTE pour un montant de 518,34€ HT, 622,01€ TTC.
- Impression bulletin municipal par la société IMPRIMERIE ROCHELAISE pour un montant de 1.204,00€ HT, 1.444,80€ TTC.
- Elagage, broyage, rotocurage de haies et fossés sur la Commune par la société BOINOT Christian pour un montant de 5.872,20€ HT, 7.047,00€ TTC.
- Fourniture d'une télévision et d'un support pour la 3^{ème} classe de la maternelle par la société BOULANGER pour un montant de 483.32€ HT, 579.98€ TTC.
- Fourniture d'un jeu de ridelles pour le camion des services techniques par la société MULLOT17 pour un montant de 1.343,00€ HT, 1.611,60€ TTC.
- Fourniture de matériels informatiques pour les services administratifs de la Mairie par la société SOLURIS pour un montant de 6.017,25€ HT, 6.881,90€ TTC.

◆ EXAMEN DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° Acquisition de la parcelle AH204 rue Pierre par la Commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération n°1 inscrite à l'ordre du jour est retirée puisqu'une simple procédure de déclaration d'abandon à la Commune avec le propriétaire suffit. Les délibérations suivantes seront renumérotées en conséquence.

Délibération retirée de l'ordre du jour.

Délibération n°1 Fête de la Rosière 2021 – Dotation Rosière et remboursement des robes des Dauphines

Madame le Maire précise que la date de la Rosière 2021 sera arrêtée ultérieurement en fonction des prochaines élections départementales et régionales. On s'orienterait vers les 19 et 20 juin 2021.

Monsieur Ramos demande si cela ne pose pas de souci au regard du legs Even ?

Madame le Maire rappelle que l'on essaye de retenir la date la plus proche de la Saint Jean mais que l'on doit également tenir compte des urgences et notamment des élections. En fonction de la date des élections, la date sera arrêtée.

Considérant l'organisation de la manifestation de la Fête de la Rosière qui se tiendra au mois de juin 2021 (la date restant encore à préciser),

Considérant qu'une dotation de 500 euros est accordée chaque année à la Rosière élue, ceci résultant du legs de Monsieur Pierre Even,

Considérant les sommes pouvant être engagées par les Dauphines de la Rosière 2021 pour l'achat de leur tenue pour la Fête de la Rosière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder une dotation de 500€ à la Rosière 2021 élue,
- De rembourser chaque Dauphine de la Rosière 2021 de leur achat de tenue pour la Fête de la Rosière 2021, sur présentation de justificatifs et dans la limite de 100 euros par personne.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Délibération n°2 Partenariat entre l'Avenir Rugbystique Aytrésien et la Commune de Salles sur Mer

Madame le Maire souligne la très belle initiative de Béatrice Pereira.

Madame Pereira souligne qu'elle a eu la chance de rencontrer ce club qui intervient déjà au sein de la classe de CM2, afin d'ouvrir une antenne de rugby pour les enfants à Salles sur Mer. Les éducateurs iront chercher les enfants à la sortie de l'école qui pourront découvrir gratuitement la pratique du rugby sans avoir à prendre une licence sportive auprès du club. Elle précise qu'il n'y a pas de contact physique car il s'agit de flag-rugby, l'objectif étant d'attraper le drapeau.

Madame le Maire précise que les parents signeront une décharge vis-à-vis du club pour récupérer les enfants. A ce jour ce sont 67 enfants qui sont inscrits dont 35 filles.

Monsieur Ramos demande si c'est la Commune qui a contacté le club car il avait lui-même été en relation avec eux et les avait incités à prendre contact avec Salles sur Mer.

Madame Pereira précise que c'est le club qui les a démarchés, comme il a contacté toutes les Communes.

Monsieur Vilatte propose que la Commune offre des tee-shirts pour les enfants au logo de Salles sur Mer.

Madame le Maire souligne qu'un kit de rugby va être acheté par la Commune en plus d'une subvention pour le club. Monsieur Morel a également demandé à faire nettoyer les vestiaires.

Monsieur Ramos propose d'offrir un goûter aux enfants à la fin.

Madame Pereira précise que cela était prévu.

Monsieur Laurent Galindo, Directeur développement et formation de l'Avenir Rugbystique Aytrésien a sollicité la Commune afin de développer une antenne rugby à Salles sur Mer.

Il souhaite proposer une fois par semaine l'activité Flag Rugby aux enfants de la Commune. Intervenant actuellement sur la classe de CM2 de Mme Babeuf, cela lui permettrait de prolonger ses interventions entreprises sur l'école de Salles sur Mer.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de signer une convention de partenariat avec l'Avenir Rugbystique Aytrésien concernant la création d'une antenne rugby à Salles sur Mer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer une convention de partenariat entre la Commune et l'Avenir Rugbystique Aytrésien ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité avec 16 voix pour.

Questions / Informations diverses :

- Madame le Maire informe les conseillers que les prochains Conseils Municipaux se tiendront les jeudis 04 et 11 mars 2021 à 18h ; la séance du 11 mars sera dédiée à l'approbation de l'ensemble des documents budgétaires.

- Madame le Maire fait un point COVID.

Concernant la vaccination, cela ne se déroule pas parfaitement. Il est difficile d'obtenir un rendez-vous. La progression de l'épidémie s'étend rapidement sur le territoire de la CDA de La Rochelle : taux d'incidence de 150 pour 100 000 habitants, 90 hospitalisations dont 13 en réanimation, 3 salles d'opération sont fermées, 870 doses sont prévues pour les deux centres de vaccination pour les deux semaines à venir.

Madame Raimon souligne qu'il est possible de prendre les rendez-vous sur Surgères.

Madame le Maire précise que si cela a été possible pendant une ou deux semaines, on ne peut plus le faire désormais.

Madame Guimard rappelle qu'une cadre de santé a été désignée pour répondre aux personnes en détresse du fait de la COVID.

Madame le Maire confirme qu'une ligne téléphonique a été ouverte (06.45.31.77.44) et que l'information a été mise sur le site internet de la Commune et sur Panneau Pocket. Elle informe le Conseil que désormais seul les masques jetables et ceux en tissus de catégorie 1 sont acceptés dans les écoles ; la vérification est difficile et compliquée à mettre en place.

Madame Guimard souligne que l'important est que le masque soit porté et bien positionné.

Madame le Maire précise qu'en cas de besoin la Commune a toujours quelques stocks.

- Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux qu'ils ont tous reçus par courriel le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle dont ils ont dû prendre connaissance.

- Monsieur Vilatte souhaite faire un point sur les travaux concernant l'église et sur la souscription auprès de la "Fondation du patrimoine ». Il rappelle que la souscription a été lancée en 2016 pour 5 années maximum ou moins si les travaux étaient réalisés avant, pour un montant total de travaux de 22 329€. Il a repris contact avec la Fondation du Patrimoine ; il resterait un solde de 1800€ ou 1400€. Les seuls travaux pris en charge par la Fondation sont les travaux d'embellissement.
Madame le Maire précise que seuls les travaux inscrits dans la souscription sont pris en charge.
Monsieur Vilatte précise qu'il y a deux possibilités : soit faire un avenant pour introduire de nouveaux travaux, soit terminer la souscription actuelle. Il faut lister et chiffrer les travaux à réaliser. Il faudrait trouver un ou deux bénévoles pour démarcher les entreprises et les particuliers pour récupérer de l'argent et également mettre en place des actions de communication. Il rappelle qu'il faut faire vivre cette souscription.
Madame le Maire rappelle que Monsieur Bro de Comères a fait un très beau travail sur ce dossier.
Monsieur Vilatte confirme qu'il a été un très généreux donateur. Il va reprendre ce projet avec l'aide de Madame Huet. Il espère poser un nouveau vitrail à Pâques, la presse pourrait faire un article.
Madame le Maire confirme qu'effectivement un vitrail est cassé, il faut donc le changer en premier.
Monsieur Ramos a une pensée émue pour Monsieur Bro de Comères. Il demande s'il restait de l'argent de la souscription ?
Madame le Maire rappelle que sur les travaux inscrits au titre de la souscription : les bustes ont été restaurés et le chauffage a été réalisé mais celui-ci a coûté beaucoup plus cher à la Commune que le montant pris en charge par la Fondation du Patrimoine car la Fondation rembourse sur les sommes inscrites prévisionnelles et non au réel. Il reste donc la restauration des mains de la vierge et le changement d'un vitrail.
Monsieur Vilatte s'engage à apporter rapidement des précisions.
- **Projet de partenariat avec Angoul'Loisirs pour la réouverture du centre de loisirs :** Madame le Maire rappelle que la Commune n'a ni le personnel ni les compétences pour répondre à la demande des parents de réouverture du centre des loisirs, mais la Commune dispose de locaux et de trois personnels. Il a donc été décidé de faire appel à Angoul'Loisirs pour étudier la possibilité d'un partenariat sur le site de la Commune. Elle précise que le projet sera soumis au vote du prochain Conseil Municipal
Le Président et le Directeur d'Angoul'Loisirs, Messieurs Viau et Le Fèvre présentent un diaporama (Cf. document ci-annexé) : ils rappellent que 70 enfants de Salles sur Mer fréquentent leurs structures donc le rapprochement avec la Commune semble nécessaire, notamment pour les ados où il y a un réel besoin.

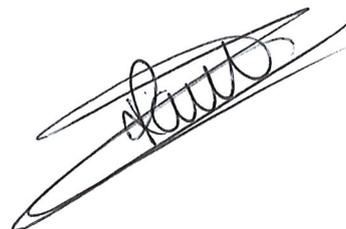
L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire clôt la séance à 19h22.

Fait à Salles sur Mer, le 26/02/2021.

Le Maire
Chantal SUBRA



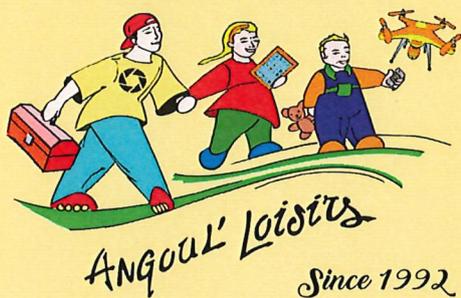
La Secrétaire de Séance
Laury-Anne RAULT





ANGOUL'LOISIRS

« Des loisirs éducatifs pour TOUS »

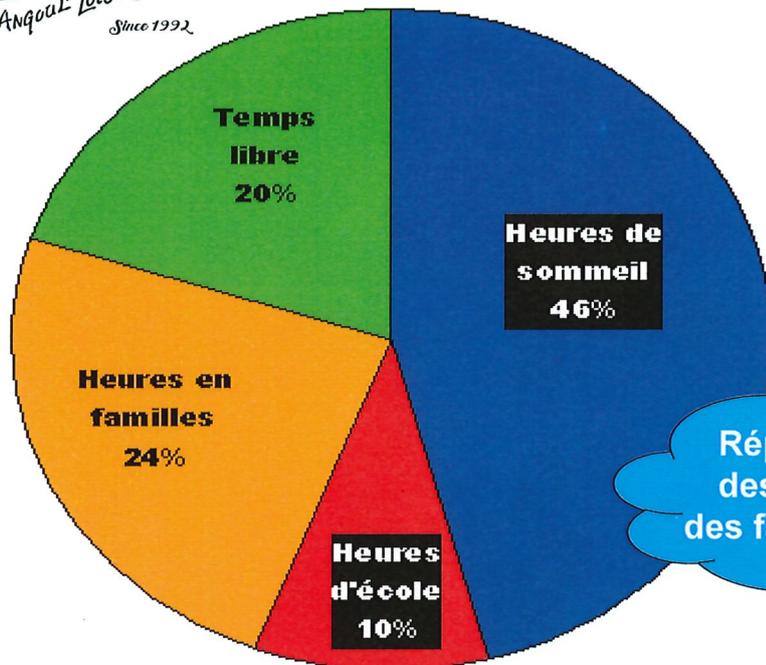


C'est QUOI ANGOUL'LOISIRS ?



Les FONDEMENTS de notre ACTION

TEMPS DE VIE D'UN ENFANT PAR AN (de Primaire)



Répondre aux besoins
des enfants, des ados,
des familles, des habitants

**ANGOUL'LOISIRS est une ASSOCIATION de loi 1901
créée en 1992 par des parents.**

Son objet, redéfini en mai 2006 par son
Assemblée Générale, affirme
qu'Angoul'Loisirs est une association de Jeunesse et
d'Education Populaire dont le but est de promouvoir,
développer, encourager, soutenir et accompagner
les réflexions, les actions et les projets autour des enfants,
des jeunes et des familles.

Ce but s'inscrit dans une démarche participative d'animation
de vie locale ouverte au plus grand nombre sans distinction
aucune,
le tout dans le cadre
du projet associatif d'Angoul'Loisirs.

ANGOUL'LOISIRS, ses actions conventionnées ou pas



Une EQUIPE au SERVICE des Enfants, des Jeunes, des Familles et des Habitants

TROMBINOSCOPE

des administrateurs d'Angoul'Loisirs

Un conseil d'administration / un bureau / des commissions
Motivés, impliqués, dynamiques, militants



Les Commissions du Conseil d'Administration :
Familles / Festivités / Culture
Gestion
Communication / Mécénat
Paroles de Jeunes

Composition du conseil d'Administration octobre 2020

Membres du bureau



Administrateurs élus



TROMBINOSCOPE

des équipes d'Angoul'Loisirs



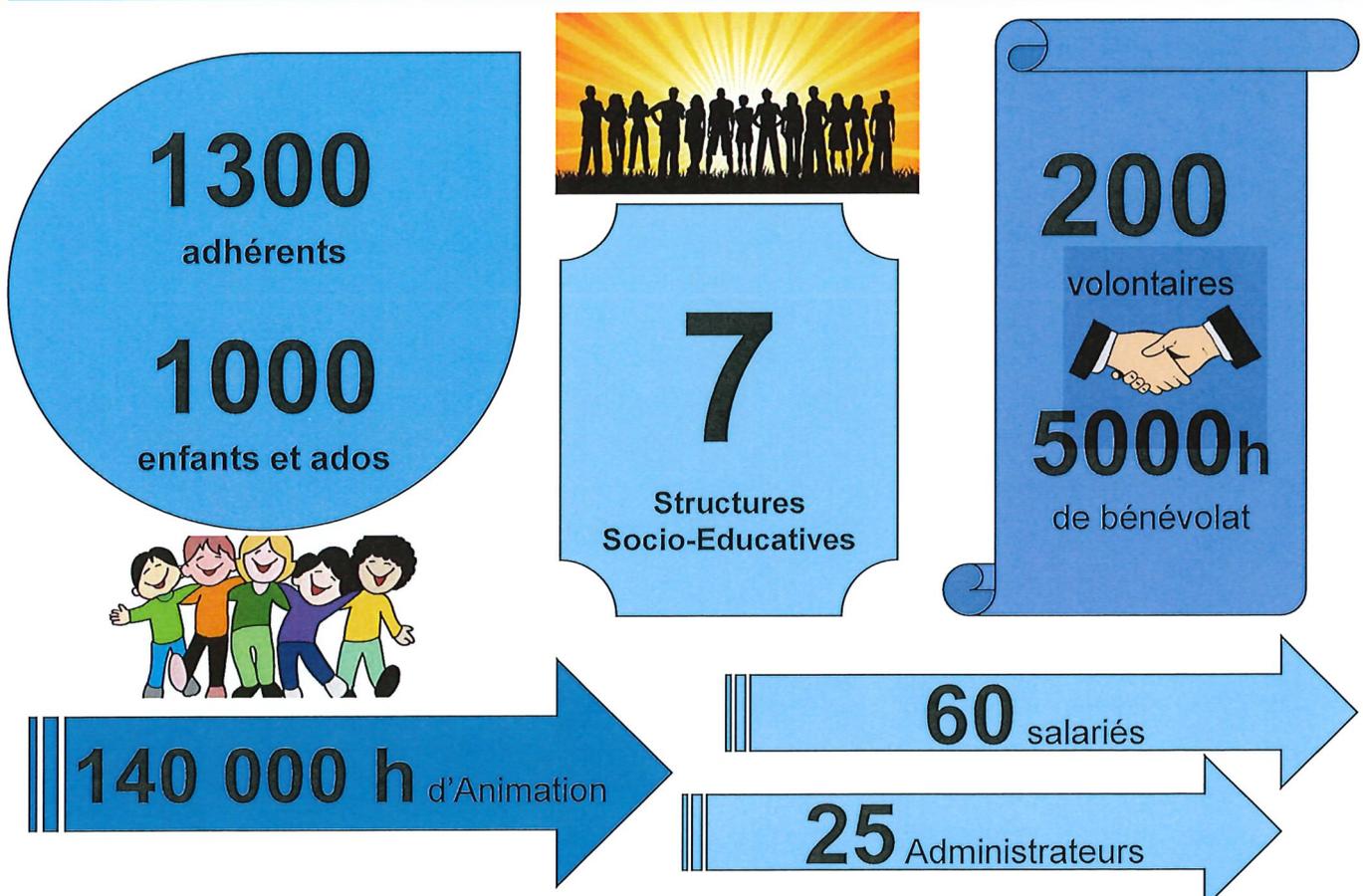
Angoul'Loisirs
Association de Parents et
d'Enfants Joueurs de 1962
1 Rue Lesclapart, 17100 Angoulême
02 47 54 14 14 et 02 47 54 14 14
www.angoul-loisirs.fr
0 8 0 0 Angoul'Loisirs

Depuis 29 ANS ANGOUL'LOISIRS c'est :

- Une **ASSOCIATION** de loi 1901
- Une **gestion désintéressée**
- Une promotrice de l'**EDUCATION POPULAIRE**
- Une composante de l'**ECONOMIE SOCIALE et SOLIDAIRE**
- Une actrice des **TEMPS LIBRES EDUCATIFS**
- Une **INNOVATRICE PEDAGOGIQUE**
- Une **CO-EDUCATRICE** des Enfants et des Jeunes
- Une **partenaire** des FAMILLES et de la VIE LOCALE
- Une association reconnue **d'INTERET GENERAL**
- **Un PROJET EDUCATIF GLOBAL** (de 3 mois à 100 ans)
- Pas UN service public MAIS ...
une association au **Service des Publics**



ANGOUL'LOISIRS en chiffres

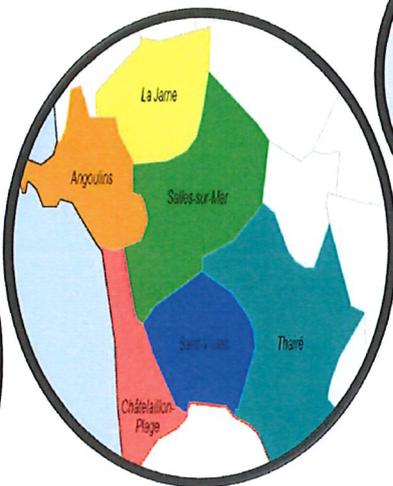


ANGOUL'LOISIRS sur des territoires

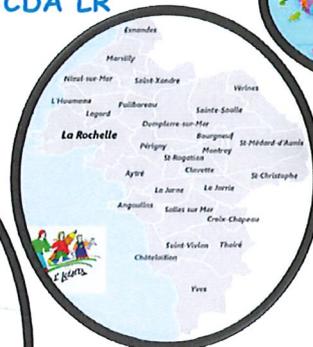
Sur les Communes Conventionnées



Sur la Convention Territoriale Globale (CTG)



Sur la CDA LR



Sur la planète



ANGOUL'LOISIRS au-delà des CHIFFRES ses IMPACTS et CONTRIBUTIONS sur le territoire

Contribution à la richesse économique locale

Amélioration de la qualité de l'emploi local

Actions sur des personnes en situation de fragilité



Promotion de l'environnement naturel et patrimonial

Amélioration, développement de la cohésion territoriale et du lien social

Réduction des inégalités sociales, environnementales, numériques, culturelles, éducatives

Dynamique de réseaux et innovations sociales

Ouverture Internationale

Transmission Intergénérationnelle



Démocratie locale

Vitalité associative

ANGOUL'LOISIRS

« Nos souhaits partagés avec nos partenaires »

Travailler ENSEMBLE pour tenir compte :

- des besoins des familles et des habitants
- des besoins des enfants et des adolescents
- des besoins des bénévoles et des salariés
- des enjeux éducatifs et pédagogiques du XXI^e s
- des évolutions de la vie associative
- des évolutions démographique et sociale de nos territoires
- des contraintes réglementaires, conventionnelles, financières et de sécurités



Un partenariat respectueux, de confiance, de bienveillance de solidarité !

Une collaboration qui encourage la mutualisation, la co-construction, l'intelligence collective, l'innovation éducative et sociale !

Un soutien financier pérenne, pluriannuel, tenant compte du cout de la vie !

Espace de Vie Sociale

AU SERVICE DES HABITANTS pour FAVORISER LE LIEN SOCIAL

La Commission Famille / Festivals / Culture vous présente

Café des Parents

Spécial Ados
Un temps, un temps consacré pour se rencontrer et échanger

Gratuit

SAMEDI 26 SEPTEMBRE
10h à Angoul'Loisirs
5 rue Saint-Gilles à Angoulins
Mieux comprendre son adolescent.

La Commission Famille / Festivals / Culture vous présente

Café des Parents

Gratuit

SAMEDI 3 OCTOBRE
10h à Angoul'Loisirs
5 rue Saint-Gilles à Angoulins
"Gestion du stress au quotidien"
"Présentation d'outils d'organisation pour apaiser les tensions"

Les associations angouloises présentent

ATELIER DE CRÉATIONS

LE CARNAVAL DU MONDE 2020 D'ANGOULINS

ENFANTS, FAMILLES, PARENTS, HABITANTS
VENEZ FABRIQUER ENSEMBLE
LE CHAR - LA DÉCO - LES DÉGUISEMENTS
LES SAMEDIS DE 10H À 12H À PARTIR DU 13 OCTOBRE

RDV au Hangar

Ateliers Parents/Enfants

Expression Corporelle

Les samedis

- 14 novembre de 9h à 11h
- 19 décembre de 11h à 12h
- 23 janvier de 9h à 11h

RDV à Angoul'Loisirs
5 rue Saint-Gilles à Angoulins

2€/personne

La belle lisse poire du prince de Motordu

Nouvelle date

Dimanche 4 octobre à 15h

Scène de Beauséjour Châtaillon

QUE DU BONHEUR AVEC VOS CAPTEURS

MERCREDI 4 NOVEMBRE 20H00

SALLE POLYVALENTE SAINT-VIVIEN

Prochain spectacle à la Courseive

Vendredi 18 décembre « TANA MOU RI »



MATINÉE DES PAPAS

KARTING

SAMEDI 17 OCTOBRE
10H - 12H30
RDV à ANGOU'LOISIRS
5 RUE SAINT-GILLES, ANGOULINS

ACCOMPAGNÉS PAR DES MONiteurs

Prochaine soirée famille

« Vendredi tout est permis »

Le Vendredi 20 Novembre

La Commission Famille / Festivals / Culture vous présente

La Soirée Girls Power

Une soirée rien que pour vous mesdames

Bien être

SOIRÉE JEUX EN FAMILLE



FESTIPREV

Un PROJET GLOBAL



Prévention, Citoyenneté et Jeunesse



Festival
International



Village
Citoyen



Accompagnement
À la création



Diffusions

Du 27 au 29 MAI 2021